



« Nouveau règlement comptable des associations »

2019

Mardi 26 mars à 18h15, à la Maison des associations

+ **Infos et inscription** : Fabienne Orban, 03 88 25 19 39 • conseils@mdas.org •

+ **Contact Presse** : Ghislaine Beroud, 03 88 25 19 39 • communication@mdas.org



Strasbourg, le 04 mars 2019

La Maison Des Associations de Strasbourg (MDAS) organise une soirée d'information collective dans ses locaux le **mardi 26 mars 2019, de 18h15 à 20h15** sur le thème :

« **Nouveau règlement comptable des associations** »

L'événement sera animé par :

• **Ordre des experts-comptables d'Alsace**

Cette soirée **gratuite** est organisée à destination des responsables et porteurs de projets associatifs.

Suite à la publication du nouveau règlement comptable applicable aux associations, la Maison des Associations et l'Ordre des Experts-Comptables d'Alsace proposent une soirée d'information sur ce thème, le 26 mars 2019, à destination de toutes les associations afin qu'elles puissent prendre connaissance de ce nouveau règlement et se préparer.

Cette réforme vise à moderniser le règlement 1999-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations. Le règlement comptable 1999-01 avait été rédigé pour intégrer les particularités du secteur non marchand. Ce nouveau règlement remplacera le texte d'origine et les quelques compléments qui l'ont suivi concernant les fondations, le compte d'emploi des ressources pour les organismes qui font appel à la générosité publique et les organismes gestionnaires d'établissements et services sociaux et médico-sociaux. Tous ces sujets antérieurs sont repris dans le nouveau texte.

+ **Qui est la Maison Des Associations de Strasbourg ?**

Inaugurée en 1991 et située en plein cœur de Strasbourg, la MDAS est une association de droit local. Elle a pour objectif de promouvoir, de soutenir et de faciliter la vie associative sur le territoire de Strasbourg Eurométropole.

Espace de rencontre, de réflexion et de conseil, elle a su s'affirmer au fil du temps comme un **pôle de compétences et de services aux associations**. Sa notoriété s'étend aujourd'hui bien au-delà de Strasbourg, sur tout le département du Bas-Rhin, voire même sur l'Alsace.

Son action est organisée autour de **trois pôles : mise à disposition de salles et bureaux, soutien et conseil aux associations, promotion de la vie associative et de l'engagement bénévole**.

+ **Les soirées d'information collectives en bref**

Les soirées d'information collectives s'adressent à tous les **porteurs de projets, créateurs, dirigeants et bénévoles associatifs** en quête d'informations pratiques et de réponses à leurs questions. Ces rendez-vous gratuits et en entrée libre sont organisés une fois par mois par la Maison des associations de 18h15 à 20h15.

Un **professionnel compétent** vient apporter son expertise et engage une discussion avec les participants à l'issue de son intervention.



Soirées d'information collectives